



DELIBERATION

N° CP_2019_06_017

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUIN 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle déplacements et aménagement/Direction du développement local et de l'environnement

OBJET : Contrat d'agglomération 2015-2020 - attribution d'une subvention

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme FONTAINE, excusée, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI ; Mme LHOMME-LEOMENT, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans le cadre du contrat d'agglomération Limoges Métropole 2015-2020, signé le 30 novembre 2016, il est proposé l'attribution d'une subvention à la Communauté urbaine Limoges Métropole pour l'aménagement d'une piste cyclable route de Balézy à Isle.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		11 160 €		
Recettes				

RAPPORT

La Communauté urbaine sollicite une subvention pour un projet d'aménagement de piste cyclable, dans le cadre de la dotation du contrat d'agglomération réservée pour l'aménagement de sentiers de randonnée, de voies vertes et de pistes cyclables.

Il vous est donc proposé d'examiner cette demande.

Le contrat d'agglomération de Limoges Métropole prévoit une dotation de 404 250 € dans le cadre du volet consacré aux équipements structurants, pour le financement des travaux d'aménagement de pistes cyclables.

Plusieurs projets portant sur l'aménagement de voies vertes et pistes cyclables sur les communes de Boisseuil, Condat-sur-Vienne, Feytiat, Isle, Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon et Verneuil-sur-Vienne, ont déjà bénéficié d'une aide départementale pour un montant de 143 115 €.

Dans le cadre du schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables, la Communauté urbaine Limoges Métropole poursuit son programme d'aménagement de pistes cyclables sur la commune d'Isle.

Le programme de travaux est évalué à 88 300 € HT et porte sur la création de 800 ml d'une piste cyclable route de Balézy.

Il est prévu d'effectuer, de chaque côté de la route, un revêtement en enduit bicouche et la signalisation directionnelle appropriée. Un plateau surélevé sera mis en place au niveau du carrefour avec la route de Parpayat.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de **11 160 €** (15 % d'une dépense retenue à 74 400 € HT).

Le financement prévisionnel de cette opération se répartit de la façon suivante :

- Europe FEDER : 18 600 € (25 %) ;
- Département : 11 160 € (15 %) ;
- Maître d'ouvrage : 44 640 € (60 %).

Après examen de ce rapport, je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental en dates des 8 décembre 2015 et 2 février 2016 approuvant les propositions de financement des opérations retenues au titre du contrat d'agglomération Limoges Métropole pour la période 2015-2020 ;

Vu le contrat d'agglomération signé entre le Département et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole le 30 novembre 2016 ;

Vu l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération signé entre le Département et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole le 2 novembre 2017 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer une subvention de **11 160 €** à la Communauté urbaine Limoges Métropole, pour la création d'une piste cyclable route de Balézy sur la commune d'Isle (15 % d'une dépense évaluée à 74 400 € HT).

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme FONTAINE (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 12 juin 2019
87-228708517-20190604-2655-DE-1-1
Affiché le 12 juin 2019
Publié au RAA du Département le 17 juin 2019